

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

10 December 2021

**Progress on the replacement of office blocks A–J at the United Nations Office at
Nairobi**

(ACABQ report: A/76/7/Add.17; related Secretary-General's report: A/76/330)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report (A/76/7/Add.17) on the Progress on the replacement of office blocks A–J at the United Nations Office at Nairobi.

As regards the new master plan, the Committee notes that it forms the basis of the current scope, maximum overall costs and implementation strategy for the project and although greater clarity of the scope of the construction components is provided, further clarity is needed in the current plan in terms of the footprint of J block. In terms of project governance, the Committee stresses the importance of close coordination between UNON and the Secretariat in New York to ensure proper oversight and governance of the project and that complete information, including on governance structures, will be provided in future reports.

With regards to the project schedule, the Committee notes the need to present more detailed information and recommends the standardization of the reporting format across construction projects and the inclusion of all pertinent information. The

Committee also notes the net reduction in the overall number of staff resulting from the 2021 office space survey and trusts that the potential implications of such changes will be provided to the General Assembly. With regards to risk management, taking into consideration the improved level of confidence of 47 per cent compared with the previous year's confidence level of 27 per cent, the Committee trusts that the Secretary-General will continue to closely monitor and mitigate project risks, to ensure the delivery of the project within the scope, budget and timeline.

In terms of the new office building of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and/or the International Organization for Migration, the Committee notes that it will not have any adverse impact on the cost or schedule of the A-J project. Nevertheless, as the potential economy of scale or efficiency gains are currently unknown, the Committee recommends that additional details on the potential efficiencies and energy-related savings be provided in the next progress report.

The Committee notes the need for standardisation also as regards the cost plan and related expenditures and recommends that information be included on the evolution of the cost plan since the inception of the project, showing variances and explanations, as well as monthly and projected expenditures in future progress reports. The Committee further notes that, although the scope and cost plan had not changed, the summary cost plan did not contain a sufficiently detailed breakdown by line item, and therefore recommends that detailed calculations and details on all cost plan items be included in future reports for all construction projects.

As regards the proposed resources, the Committee recommends that the Assembly appropriate an amount of \$11,316,300, comprising \$1,163,300 under section 29G, Administration, Nairobi; \$10,069,300 under section 33, Construction, alteration, improvement and major maintenance; and \$83,700 under section 34, Safety and security of the programme budget for the year 2022, which would represent a charge against the contingency fund.

The Committee expresses its gratitude to the host country for its continuing support to UNON and encourages the Secretary-General to continue engaging with other Member States to seek voluntary contributions and other forms of support for the project. The Committee reiterates the importance of providing information on energy efficiency strategies and related cost savings and ensuring the use of locally sourced and manufactured materials, as well as local labour and expertise.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 10 décembre 2021

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations
Unies à Nairobi**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.17 ; rapport correspondant
du Secrétaire général : A/76/330)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif (A/76/7/Add.17) sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Le Comité consultatif prend note du nouveau plan cadre, qui a servi de base à la définition du cahier des charges actuel, du montant total maximum et de la stratégie d'exécution du projet et précise que, bien que le cahier des charges relatif aux travaux de construction soit plus clair, il est nécessaire de clarifier le plan actuel en ce qui concerne l'empreinte du bâtiment J. S'agissant de la gouvernance du projet, il souligne qu'il importe que l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Secrétariat à New York mettent en place une étroite coordination, afin que le projet soit correctement supervisé et géré, et que des informations complètes, notamment sur les structures de gouvernance, soient fournies dans les futurs rapports.

Pour ce qui est du calendrier du projet, le Comité consultatif note qu'il faut présenter des informations plus détaillées et recommande d'harmoniser les modalités de présentation des rapports concernant tous les projets de construction et d'y inclure toutes les informations pertinentes. De plus, il prend note de la réduction nette du nombre total de membres du personnel résultant de l'enquête de 2021 sur les espaces de bureaux et espère que les incidences potentielles de ces changements seront communiquées à l'Assemblée générale. En ce qui concerne la gestion des risques, compte tenu de

l'augmentation du niveau de confiance, qui s'est établi à 47 %, contre 27 % l'année précédente, il compte que le Secrétaire général continuera à suivre de près et à atténuer les risques liés au projet pour que celui-ci soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget.

S'agissant du nouveau bâtiment du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou de l'Organisation internationale pour les migrations, le Comité consultatif note que ce bâtiment n'aura d'incidences ni sur le coût ni sur le calendrier du projet relatif aux bâtiments A à J. Néanmoins, étant donné que les économies d'échelle ou les gains d'efficacité potentiels sont actuellement inconnus, il recommande que des informations supplémentaires sur les gains d'efficacité et les économies liées à l'énergie soient fournies dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.

Le Comité consultatif note qu'il faut harmoniser la présentation du plan de dépenses et des dépenses connexes et recommande que les futurs rapports sur l'état d'avancement du projet contiennent des informations sur l'évolution du plan de dépenses depuis le début du projet et sur les dépenses mensuelles et les dépenses prévues ainsi que des explications sur les écarts. Il note également que le cahier des charges et le plan de dépenses n'ont pas changé, mais que les données ventilées par rubrique dans l'état récapitulatif des prévisions de dépenses n'étaient pas suffisamment détaillées, et recommande donc que le détail des calculs et des informations précises sur toutes les rubriques soient inclus dans les futurs rapports concernant tous les projets de construction.

En ce qui concerne les ressources demandées, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre des crédits de 11 316 300 dollars, dont 1 163 300 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)], 10 069 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 83 700 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de 2022, qui seront imputés sur le fonds de réserve.

Le Comité consultatif remercie le pays hôte de l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et encourage le Secrétaire général à continuer de solliciter des contributions volontaires et d'autres formes de soutien auprès d'autres

États Membres. Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe, d'une part, de fournir des informations sur les stratégies de rendement énergétique et les économies devant en résulter et, d'autre, part, de veiller à utiliser des matériaux d'origine et de fabrication locales et à faire appel à la main-d'œuvre et aux savoir-faire locaux.

Monsieur le Président, je vous remercie.